



**Aux habitants de l'Avenue de Tervueren et ses environs**

Bruxelles, le 10 décembre 2020

Chères voisines,  
Chers voisins,

**Sujet : Passage en force dans les prochains jours de la Ministre Elke Van den Brandt - aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue de Tervueren**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la Ministre de la mobilité Van den Brandt (Groen) a confirmé au Parlement bruxellois son intention de construire **dans les plus brefs délais et au plus tard en janvier 2021** une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue de Tervueren. Elle transforme ainsi l'artère principale de notre quartier en **supprimant de manière injustifiée une centaine de places de parking sur l'avenue**.

Par ailleurs, les récents rapports d'accidentologie attestent que les sinistres impliquant les cyclistes sont concentrés sur le rond-point Montgomery et sur la section déjà bidirectionnelle côté Cinquantenaire. Il ne s'agit pas de l'avis d'un expert mais de faits : la piste cyclable bidirectionnelle proposée par la Ministre Van den Brandt - en supprimant la moitié des places de parking entre Mérode et le square Léopold II - est **dangereuse**, même le réputé Fietsersbond néerlandais rejette la généralisation des pistes cyclables bidirectionnelles. Vitesse et confort ne riment pas forcément avec sécurité : **Mme Van den Brandt semble ignorer ici les bases de la sécurité routière** et devrait appliquer le principe de précaution.

Outre l'impact en termes de sécurité et de stationnement pour les riverains et les commerçants, ces aménagements dits « provisoires » vont également considérablement dégrader l'aspect esthétique de l'avenue, qui sera jonchée de blocs de béton, poteaux et autres potelets.

À la suite de la forte mobilisation des riverains au mois de septembre pour un projet d'aménagement alternatif et de l'interpellation citoyenne présentée fin septembre au conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre, la commune a présenté à la Ministre Van den Brandt un **plan alternatif** conforme aux règles de Bruxelles-Mobilité et **avalisé par la zone de police Montgomery**, répondant à 3 conditions : (i) des latérales de l'avenue plus apaisées au bénéfice des riverains et des cyclistes (réduction de la vitesse à 30 km/h), (ii) maintien de l'ensemble des emplacements de stationnement sur les latérales et (iii) un aménagement cyclable de chaque côté de l'avenue de Tervueren, qui garantit la sécurité des cyclistes. **Cette alternative faisait consensus entre les riverains, les commerçants et les autorités communales. Toutefois, elle a été rejetée sans délai par la ministre.**

**En raison des récentes (1<sup>er</sup> décembre 2020) déclarations de la Ministre de la Mobilité, qui annonce vouloir passer en force contre l'avis des habitants et des autorités communales, nous devons nous mobiliser et si nécessaire, initier une action en justice**. Pour cela, la solidarité entre riverains est primordiale. Nous nous permettons dès lors de solliciter une contribution de votre part en vue de préparer la défense du quartier.

Le Comité Tervueren-Montgomery vient de rouvrir son compte associatif en vue d'une collecte de fonds pour financer la/les procédure(s), les frais d'impression/distribution des tracts, etc. Si vous voulez participer, veuillez suivre les instructions et remplir le formulaire qui se trouve à la page suivante.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre mobilisation, car c'est notre avenir à court terme et celui de notre quartier qui se jouent en ce moment-même.

Le dossier complet disponible sur [www.tervueren-montgomery.eu](http://www.tervueren-montgomery.eu). Notre e-mail : [comite.tervueren@gmail.com](mailto:comite.tervueren@gmail.com)

Bien à vous,

***Le Comité Tervueren-Montgomery***

**JE SOUHAITE CONTRIBUER FINANCIEREMENT  
A LA SAUVEGARDE DE L'AVENUE DE TERVUEREN**

---

Le Comité Tervueren-Montgomery dispose d'un compte en banque qui porte le numéro suivant :

(IBAN) **BE72 6451 0554 3816** - BIC/SWIFT : JVBA BE 22

ouvert auprès de la Banque J. Van Breda & Co, Avenue de Tervueren 190, B-1150 Bruxelles

- Toute personne effectuant une contribution financière de minimum 30 euros aura accès - sur demande - à la comptabilité simplifiée de l'association de fait COMITE TERVUEREN-MONTGOMERY reprenant le montant total des entrées et le nombre de donateurs, les sorties ainsi que les justificatifs.
- Si, pour un motif quelconque, une procédure ne devait *in fine* pas être introduite, une personne qui a versé une contribution sera bien évidemment dûment remboursée, sauf si elle décide de laisser tout ou partie du montant versé sur le compte pour financer d'autres frais, tels ceux liés à des tracts (papier, impression, transport, etc.), par exemple, ou toute autre initiative à venir liée à la défense de notre quartier.

**A REMPLIR**

Je soussigné(e) : .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone : .....

Domicilié(e) : .....

.....

souhaite verser une contribution au Comité Tervueren-Montgomery en versant le montant de

..... **EUR** sur le compte associatif **BE72 6451 0554 3816** (BIC/SWIFT : JVBA BE 22 / Banque J. Van Breda & Co, Avenue de Tervueren 190, B-1150 Bruxelles) avec comme communication les informations suivantes:

**"Nom - prénom – numéro de téléphone – email "**, afin de participer aux frais liés à la préparation et l'introduction d'une procédure en vue de préserver les droits des riverains et commerçants du quartier de Tervueren-Montgomery.

Date : .....

Signature :

Remarque, commentaire, idée, conseil :

.....

.....

.....

**Talon de confirmation à déposer après avoir fait le versement :**

- Comité Tervueren-Tongres-Braffort-Ménapiens -c/o Mr. van der Straten - 26 av. de Tervueren - 1040 Bruxelles
- Comité Tervueren-Montgomery - c/o Mr. Elsen - 65 av. de Tervueren - 1040 Bruxelles
- Comité Montgomery - c/o Mr. Charlier-Bareel - bte 14 - 148 av. de Tervueren - 1150 Bruxelles
- Comité Montgomery-Stoclet - c/o Mr. D'Ans - bte 7 - 194 B av. de Tervueren - 1150 Bruxelles.